

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2018**
Séance ordinaire

L'an deux mille dix-huit, le 14 avril à 9h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 05 avril 2018 se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur **GOULET** Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. **BELLENGER** Thierry, **BENSAKHRIA** Naïm, **DROUET** Dominique, **FLEURY** Serge, **TAUVEL** Pascal, **LATOURTE** Yann, et Mmes **ENAUT-MULLOT** Sandrine, **MASSON** Martine, **LAMAILIERE** Laurence.

Absent excusé : Mr **BOULET** Jean-François, Mme **CORDIEZ** Amélie.

Absent non excusé : Néant

Procuration : ~ Mr **BOULET** Jean-François à Mr **FLEURY** Serge

Secrétaire de séance : Mme **MASSON** Martine (art. L.2121-15 du CGCT)

Nbre de membres en exercice : 12 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11

1 - Lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2 - Compte Administratif 2017 - (DELIB 22/2018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme **MASSON** Martine délibérant sur le compte Administratif de l'exercice de 2017 dressé par M. **GOULET** Dominique, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	342 063.98	G	383 434.49
	Section d'investissement	B	52 437.82	H	45 454.80
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	45 460.88
	Report en section d'investissement (001)	D	48 197.93	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	442 699.73	= G+H+I+J	474 350.17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	5 500.00	L	2 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 500.00	= K+L	2 000.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	342 063.98	= G+I+K	428 895.37
	Section d'investissement	= B+D+F	106 135.75	= H+J+L	47 454.80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	448 199.73	= G+H+I+J+K+L	476 350.17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

3 - Compte de Gestion 2017 - (DELIB 23/2018)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'abat du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

4 - Affectation du Résultat de 2017 - (DELIB 24/2018)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 86 831.39

POUR MEMOIRE Prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement C/023	37 082.00
Solde d'exécution d'investissement de clôture A	55 180.95
Restes à Réaliser Investissement – Recettes B	2 000.00
– Dépenses C	5 500.00
Besoin de financement ou excédent de financement A + B - C	58 680.95

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
. à la couverture du besoin de financement C/ 1068	58 680.95
Pour le solde	
. à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002	28 150.44
. en réserves (dotation complémentaire) C/ 1068	0.00
Total 1068	58 680.95
Total 002	28 150.44

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

5 - Budget primitif 2018 - (DELIB 25/2018)

Après présentation du projet de budget primitif pour 2018 ainsi que des annexes permettant d'apprécier la sincérité des prévisions budgétaires qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes **équilibrées** à la somme de **419 993.00 €**

Résultat reporté 28 150.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes **équilibrées** à la somme de **130 511.00 €**

Résultat reporté - 55 181.00 €

RAR Dép. 5500.00 € Rec. 2 000.00 €

Affectation 1068 58 681.00

Programmes d'investissement :

Opération d'Equipement N° 206 : Accessibilité Bâtiments communaux : 7850.00 €

Opération d'Equipement N° 207 : Achat matériel entretien espaces verts : 4 000.00 €

Opération d'Equipement N° 208 : Panneaux de signalisation : 1 500.00 €

Opération d'Equipement N°209 : Poteau incendie : 3 250.00 €

Opération d'Equipement N° 210 : Site internet : 1500.00 €

Opération d'Equipement N° 211 : Raccord. Sente des Amoureux : 4 840.00 €

Le Conseil Municipal,

VALIDE les inscriptions portées au budget primitif 2018

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

6 - Vote du taux des 3 taxes - (DELIB 26/2018)

Monsieur TAUVEL Pascal, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2018 ainsi que le produit attendu, à savoir :

Ressources à taux constants	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	366 400	19.67	72 071 €
Taxe Foncière (bâti)	362 600	14.37	52 106 €
Taxe Foncière (non bâti)	65 800	73.50	48 363 €
		TOTAL	172 540 €

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relatives à la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la Loi des Finances de 1995 ;

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 01

Après présentation des simulations, le conseil municipal

PROCEDE au vote (10 / 11 participent au vote – 1 abstention)

1^{ère} simulation : coef. de variation = 1.002666 obtient 2 votes

2^e simulation : coef. de variation = 1.005564 obtient 5 votes

3^e simulation : coef. de variation = 1.008462 obtient 2 votes + 1 procuration

OPTE pour l'application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.005564 aux taux des trois taxes.

Les taux seront désormais les suivants :

- . Taxe d'habitation 19.78 % (produit attendu 72472 €)
- . Taxe Foncière/Propriétés bâties 14.45 % (produit attendu 52 396 €)
- . Taxe Foncière/Propriétés non bâties 73.91 % (produit attendu 48 632 €)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

7 - Renouvellement de la ligne de trésorerie - (DELIB 27/2018)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'il convient de pallier un manque de trésorerie. Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de TOURVILLE-LES-IFS décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 20 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 20 000 Euros
- Durée : 364 JOURS
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 1.40 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 150 €
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la TLI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie
- Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

8 - Amortissement du chapitre 20 - (DELIB 28/2018)

Vu l'article L 2321-2,27° du code général des collectivités territoriales,

Madame Martine MASSON, adjointe au maire, annonce que les communes sont tenues d'amortir les dépenses imputées au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ». Elle précise que l'amortissement est

une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à son renouvellement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Madame MASSON Martine précise que :

- la base de calcul serait de 12 095.40 €, somme restant à amortir à la date du jour ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Ainsi, Madame MASSON Martine propose d'amortir linéairement les immobilisations incorporelles sur une durée de cinq ans.

Après avoir entendu l'exposé de Madame MASSON Martine, le conseil municipal

ADOPTE la durée d'amortissement proposée par Madame MASSON Martine

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux écritures nécessaires.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

9 - Révision des loyers - (DELIB 29/2018)

Monsieur TAUVEL Pascal expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision du loyer des logements communaux de l'école conformément aux contrats de location en vigueur sur la base des variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Année	Trimestre de référence	IRL	Variation annuelle	Date de publication
2018	2 ^e trimestre	/	/	12 juillet 2018
	1 ^{er} trimestre	127,22	+1,05 %	12 avril 2018

Logt 1 : date anniversaire 21/04/2018 - Mlle FAUVEL Emilie - Ancien loyer : 392.21 (révision au 1^{er} mai)






Logt 2 : date anniversaire 13/06/2018 - M. THIEULENT Fabrice - Ancien loyer : 573.23 (révision au 1^{er} juillet)

Après délibération, le conseil municipal **DIT** que les augmentations de 2018 suivront l'indice de référence des loyers et **PRENDRONT** effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date anniversaire.

Vote pour : 06 / Vote contre : 02 / Abstention : 03

10 - Programmes d'investissement

Monsieur le Maire donne un bref compte-rendu de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement en cours et inscrites au budget de l'année 2018, à savoir :

-  Electricité
 - Ecritures comptables  récup. TVA
-  Accessibilité
 - Déclaration Ad'Ap en cours
 - Dde de subvention à déposer
-  Achat de matériel
 - Subvention du Conseil Général accordé
 - Subvention loi sur l'eau - dde de subvention en cours de traitement
-  Panneaux de signalisation (STOP)
 - Travaux de régie

- ↓ Poteau Incendie – Rue des Cyprès
 - Devis accepté
- ↓ Site Internet
 - Devis en cours
- ↓ Raccordement sente des amoureux
 - Facture en attente vote du budget

11 - Lotissement "La Fleur de Lin"

Résultats des appels d'offres - (DELIB 30/2018)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la consultation des entreprises en 2 lots séparés pour l'Aménagement d'un lotissement communal de 14 lots à bâtir et de lots annexes.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à trois reprises

- le 16/02/2016 : Ouverture des plis
- le 22/02/2018 : Etude du rapport d'analyse, décision pour le lot 2, report pour le lot 1 (négociation)
- le 27/02/2018 : Décision pour le lot 1 suite à négociation
-

Rappel des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, à savoir :

§7 - Jugements des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix pour l'exécution du Marché : 50pts
- Mémoire technique (valeur et conformité technique de l'offre) : 40pts
- Délai d'exécution des travaux : 10pts

Une négociation pourra être conduite, à l'issue de la première phase d'analyse, avec toutes ou partie des offres, ayant satisfait aux justificatifs ;

Les offres économiquement les plus avantageuses sont celles des Entreprises suivantes :

- **Lot 1** – Terrassements et Voirie : **CFB-TP** – ZA les Varouillères 76330 PETIVILLE pour un montant de **276 108.38 € HT**
 - **Lot 2** – Réseaux divers – Réseaux : **RESEAUX ENVIRONNEMENT** – ZA les Sapins 76110 BREAUTE Eau potable et Défense Incendie pour un montant de **39 714.60 € HT**
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE le choix par la commission des appels d'offres et **ATTRIBUE** les 2 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux VRD pour aménagement d'un lotissement communal conformément descriptif rédigé ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Lotissement 2018.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

Plan de financement

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif du lotissement communal, qui se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE

DEPENSES	HT	TVA Dédutable	OBSERVATIONS	RECETTES	HT	TVA Collectée
TERRAIN				TERRAIN		
Rachat du terrain à l'EPFN	220 197.79 €	626.56 €	Prêt Achat terrain 24 ms : 220 000 €	Vente des lots		
Frais de notaire (6%) <i>estime o</i>	13 212.00 €	38.00 €		771000 - 104588.36	666 411.64 €	104 588.36 €
Géomètre	8 400.00 €	1 680.00 €	Prêt Frais 24 ms : 40 000 €			
TOTAL A	241 809.79 €	2 344.56 €		TOTAL A	666 411.64 €	104 588.36 €
TRAVAUX				SUBVENTIONS		
Maîtrise d'œuvre	9 100.00 €	1 820.00 €	000 €	Départ. 76	?	?
Lot 1 / VRD	276 108.38 €	55 221.67 €		DETR	?	?
Lot 2 / Réseaux	33 095.50 €	6 619.10 €				
TELECOM (7242 + 1681.20)	7 436.00 €	1 487.20 €				
Enedis	5 174.91 €	1 034.98 €				
SDE 76 (EP + BT)	15 933.44 €	7 400.11 €				
ECOTONE (Dossier loi sur l'eau)	5 750.00 €	1 150.00 €				
DRAC	€	€				
IMPREVUS	20 000.00 €	4 000.00 €				
TOTAL B	372 598.23 €	78 733.06 €		TOTAL B		
TOTAL GENERAL (A+B)	614 408.02 €	81 077.62 €		TOTAL GENERAL (A+B)	666 411.64 €	104 588.36 €
Différence entre TVA collectée et TVA déductible 104 588.36 € - 81 077.62 € = 23 510.74 (Montant à reverser aux impôts)						

RÉSUMÉ

DEPENSES	HT
TERRAIN	241 809.79 €
TRAVAUX	352 598.23 €
IMPREVUS	20 000.00 €
TOTAL	614 408.02 €

solde positif de 52 003.62 €

RECETTES	HT
VENTE DES LOTS	666 411.64 €
SUBVENTION	
TOTAL	666 411.64 €

DEPENSES	Montant	Paiements effectués au en cours
EMPRUNTS		
Intérêts + Frais	2 887.78 €	320.00 €
Redevance 2016 + 2017	397.14 €	397.14 €
Taxe foncière 2016 + 2017	290.00 €	290.00 €
TOTAL A	3 574.92 €	1 007.14 €

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES	H.T	TTC
Actes d'urbanisme		
195 * 13 PC + 1 DP + 1 AL		2 925.00 €
TOTAL		2 925.00 €

RECETTES	H.T	TTC
Taxe d'aménagement 3 %		
Calcul part communale pour une surface moyenne de 100 m ²		
100x350.56x3 % = 1051.50		
1051.50 € x 13 lots	13 669.50 €	13 669.50 €
TOTAL	13 669.50 €	13 669.50 €
Exemple part communale / PC RICHARD		
Surface taxable : 138.90m ²		
100 X 350.5 € X 3 %		1 051.50 €
38.90 X 701 € X 3 %		818.06 €
		1 869.56 €

12 - Rue des Cyprès - Demandes de subvention

1 - Département - (DELIB 31/2018)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de restructuration, de renforcement, de sécurisation de la rue des cyprès ainsi que des ouvrages d'assainissement en lien avec la voirie et informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 73 670,00 € HT (frais d'études et maîtrise d'œuvre compris) et précise que la subvention est de 25% sur une dépense plafonnée à 200 000€ HT.

Le Conseil Municipal

ACCEPTÉ la réalisation des travaux de restructuration, de renforcement, de sécurisation et d'assainissement de la rue des cyprès pour un montant estimé à 73 670,00 € HT

S'ENGAGE à inscrire ce programme au Budget de l'année 2018

AUTORISE

- Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département
- Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

2 - DETR - (DELIB 32/2018)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de restructuration, de renforcement, de sécurisation de la rue des cyprès ainsi que des ouvrages d'assainissement en lien avec la voirie et informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une subvention au titre de la DETR 2018 auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 73 670,00 € HT (frais d'études et maîtrise d'œuvre compris) et précise que ces travaux peuvent être subventionnés entre 20% et 30% par l'Etat.

Le Conseil Municipal

ACCEPTÉ la réalisation des travaux de restructuration, de renforcement, de sécurisation et d'assainissement de la rue des cyprès pour un montant estimé à 73 670,00 € HT,

S'ENGAGE à inscrire ce programme au Budget de l'année 2018

AUTORISE

- Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR 2018 - aide à la voirie communale
- Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

13 - Demandes de subvention au FAL

1 - Rue Thomas Aroux - (DELIB 33/2018)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de réfection, d'élargissement en enrobé sur une longueur de 260 mètres avec création d'un chemin piétonnier de 1,30 mètres de large minimum et d'assainissement rue Thomas Aroux et expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement de voirie – Rue Thomas Aroux. Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton et d'améliorer nettement la sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 152 823.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux susdits pour un montant prévisionnel de 152 823.00 € HT

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et les inscrire au budget 2018,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

2 - Rue des Cyprès - (DELIB 34/2018)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de restructuration, de renforcement, des aménagements pour la sécurisation de la rue des cyprès ainsi que des ouvrages d'assainissement en lien avec la voirie et expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Aménagement de voirie – Rue des Cyprès. Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurité des piétons empruntant cette voie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimatif des travaux, réalisé par le cabinet Bernard Louis pour un montant de 73 670,00 € HT (frais d'études et maîtrise d'œuvre compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux susdits pour un montant prévisionnel de 73 670.00 € HT

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et à les inscrire au budget 2018,
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

14 - Accessibilité - Demandes de subvention

1 - Département - (DELIB 35/2018)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal a validé la programmation des travaux d'accessibilité sur un délai de trois ans.

Pour 2017 et 2018, il était prévu de réaliser des travaux d'accessibilité des bâtiments suivants : la Mairie, la Salle Polyvalente et l'Ecole. Le devis total des travaux s'élève à 7702.80 € H.T. hors travaux de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux.

A cet effet, cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 et les travaux ne commenceront qu'après la réception du dossier complet.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

2 - DETR - (DELIB 36/2018)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal a validé la programmation des travaux d'accessibilité sur un délai de trois ans.

Pour 2017 et 2018, il était prévu de réaliser des travaux d'accessibilité des bâtiments suivants : la Mairie, la Salle Polyvalente et l'Ecole. Le devis total des travaux s'élève à 7702.80 € H.T. hors travaux de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Président du Département pour les travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux.

A cet effet, cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 et les travaux ne commenceront qu'après la réception du dossier complet.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

15 - Demandes de subvention - Association/Instituts/Centre de Formation - (DELIB 37/2018)

Madame MASSON Martine ANNONCE que la commune reçoit régulièrement des demandes de subvention au titre de l'année 2018 émanant de divers organismes (associations, centres de formations, instituts...).

Après délibération et considérant la trésorerie de la commune, le Conseil Municipal

DECIDE de ne verser aucune subvention au titre de l'année 2018, qu'il s'agisse d'une demande émanant d'une association, d'un centre de formation ou bien d'un institut.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

16 - Vente de la Remorque - (DELIB 38/2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une remorque inutilisée est stockée depuis plusieurs années dans le bâtiment communal et informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour la racheter.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette remorque est dans un état très correct, qu'elle a été achetée en 2008 pour un montant de 1304.50 euros et demande au Conseil Municipal de délibérer sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre la remorque pour un montant total de 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

17 - Site Internet - (DELIB 39/2018)

Monsieur TAUVEL Pascal, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet simple d'utilisation pour la commune.

Après consultation de plusieurs entreprises, il propose de retenir la société DPI Informatique dont le siège social est situé à Gerville, représentée par Monsieur Emmanuel THOMAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de retenir la société DPI Informatique pour la création du site internet de la commune pour un montant de 1800.00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

18 - CDG76 - Convention d'Adhésion - Médiation - (DELIB 40/2018)

Le Conseil municipal,

Vu l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Entendu le rapport de M. le Maire exposant que le centre de gestion s'est vu confier par l'Etat, à sa demande, l'expérimentation dans le département de la Seine-Maritime de la médiation préalable obligatoire pour sept catégories de litiges pouvant opposer un fonctionnaire territorial à son employeur, que le recours à cette procédure devrait désengorger les juridictions administratives, éviter la cristallisation des conflits et alléger les coûts pour les parties,

Considérant que les collectivités et établissements affiliés ou non affiliés au centre de gestion et intéressés par cette expérimentation concernant les litiges susceptibles de se produire avec leurs agents, doivent avoir impérativement conventionné avec le Centre de Gestion pour en bénéficier,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'approuver la convention ci-annexée par laquelle la collectivité s'engage à soumettre ses litiges relevant du décret du 16 février 2018 susvisé à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le centre de gestion ;

AUTORISE le maire à signer cette convention, ainsi que tous documents y afférent ;

INSCRIT au budget primitif 2018 les crédits nécessaires à la rémunération du CDG en cas de litige relevant du cadre réglementaire de la médiation préalable obligatoire (Art. 5 : tarif de la prestation fixé à 180 € - collectivités affiliées).

Vote pour : 11 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

19 - Informations

RPI - SIVOS :

Monsieur TAUVEL et Monsieur GOULET font un bref compte-rendu des réunions et des diverses informations reçues à propos de l'intégration ou non de la Commune de Ganzeville dans le RPI, ainsi que des suppressions de classe envisagées. Il est à noter que si Ganzeville reste, Tourville fermera une classe. Avant toute décision, les conseillers espèrent que l'intérêt des enfants sera privilégié.

Site Bacardi-Martini / Société MORPHOSIS

Le site de conditionnement de la Bénédictine a trouvé preneur, il s'agit de la Société de valorisation et de réutilisation des produits électroniques : MORPHOSIS. Ils seront 50 employés pour commencer, une centaine d'embauches est prévue dans les 3 ans à venir.

Recensement de la population

Le recensement de la population est terminé. 259 logements ont été recensés. Tourville compte désormais 636 âmes. Mme MASSON Martine souligne le travail assidu des agents.

Fêtes et animations

Monsieur le Maire donne les dates des prochaines animations programmées à Tourville :

Le 11/06/2018 : Fête des mères, des pères et des nouveaux arrivants avec mise à l'honneur d'une famille de 6 enfants ➡ Autorisation à demander auprès de la famille concernée

Le 08/05/2018 : Commémoration du 08 Mai 45

Le 30/06/2018 : Fête du village en musique

Le 25/05/2018 : Concert du Téléthon à 20h30

Le 26/05/2018 : Repas du Téléthon

Chiens :

Madame MASSON Martine propose de distribuer un flyer dans les boîtes aux lettres pour inviter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux. Les Conseillers valident la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est déclarée close à 11h40
Le Maire - Dominique GOULET

Thierry
BELLENGER

Naïm
BENSAKHRIA

Jean-François
BOULET

Amélie
CORDIEZ

Dominique
DROUET

Sandrine
ENAULT-MULLOT

Serge
FLEURY

Laurence
LAMAILIERE

Yann
LATOURTE

Martine
MASSON

Pascal
TAUVEL